LES XX ANS DE L'INTERSERVICE SOCIAL

PRESENTATION DE L'INTERSERVICE SOCIAL

Depuis 1985, le fonctionnement social global flémallois est coordonné par un Interservice Social où sont représentés la majorité des services publics ou privés à caractère social de l'entité.

Ce réseau de concertation et de coordination, géré par le CPAS couvre le domaine du social, de la santé, de l'éducation, de la culture, de la formation et de l'emploi.

Au fil du temps, ce réseau n'a fait que s'amplifier pour permettre d'acquérir une philosophie de travail pour tous les services partenaires.

Cette organisation globale de l'Interservice Social est un outil de travail essentiel sur le territoire flémallois puisqu'il permet une évaluation permanente des problèmes rencontrés par les différents services et une estimation constante des besoins de la population.
Il permet également une possibilité d'échanges au sujet des informations, actions et projets que proposent les différents services aux usagers.
Chaque partenaire constitue donc un relais privilégié : d'une part, des demandes des usagers et des constats des différents intervenants et, d'autre part, des actions proposées par les services aux usagers et à la population.

De plus, la confrontation des différentes pratiques permet un ajustement constant du travail des différents services en tenant compte des spécificités et missions de chacun.

L'Interservice Social se réunit une fois par mois dans les locaux du CPAS. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal destiné à chaque membre de l'Interservice Social mais également adressé aux responsables politiques.
Ce relais vers les responsables politiques permet un dialogue entre travailleurs sociaux et mandataires politiques favorisant l'élaboration d'une politique sociale répondant au mieux aux besoins du territoire.

Différentes commissions ont été créées à partir de problématiques soulevées par différents services partenaires de l'Interservice Social dans le but de rechercher en partenariat la façon la plus appropriée d'y répondre.

Ces lieux de concertations interdisciplinaires permettent la confrontation des différents points de vue et l'articulation des ressources « thérapeutiques » du territoire quel que soit le problème (psychologique, social ou médical) rencontré.
Un rapport régulier de ces différentes commissions est fait au sein de l'Interservice Social.